505LH 21/23 2212 (1942)

A

méliorations à 10 locomotives 231-B 11 à 50 de la Région Quest.-

re S.N.C.F. au M.T.P. pache du M.T.P. à la SNCF 17. 2.42 25. 3.42 SECRETARIAT D'ETAT AUX CUMMUNICATIONS

Direction Générale des Transports

5ème Bureau

COPIE

Matériel moteur - locomotives à vapeur

Améliorations diverses à apporter à 10 locomotives de la série 231 B II à 60 de la Région de l'Ouest.

M.R. 300 - 7

...

Le Secrétaire d'Etat à M. le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

THE STREET HE LEE

Paris, le 25 mars 1942

Cette lettre (Vous m'avez présenté, le 17 février 1942, un projet a été distri- (relatif à diverses améliorations à apporter à 10 locomotives buée le 24.2.42 (Pacific de la série 231 B II à 60 de la Région Cuest.

Les dispositions envisagées comportent les opérations suivantes :

- 10) Application d'un surchauffeur type Houlet,
 - 2°) Remplacement des cylindres HP à tiroirs plans, par des cylindres à tiroirs cylindriques à course allongée.

 Remplacement des cylindres BP à tiroirs plans par des cylindres à distribution par soupapes Dabeg à cames oscillantes;
 - ct cylindres HP par d'autres de section agrandie;
 - 4°) Application d'un graisseur mécanique.

chines et de réduire leur consommation de combustible t d'huile de graissage.

cice 1942 (programme ordinaire - matériel roulant autre que neuf) comporte, suivant le détail estimatif qui y est joint, une dépense nette totale de 4.317.000 fr, dont 4.180.00 frs imputables au compte de ler établissement de matériel roulant.

Vous indiquez que cette dernière dépense scrait échelonnée à raison de :

> 836.000 fr en 1942 8.344.000 fr en 1943

Le Service technique des Transports, consulté, a fait observer que, les modifications envisagées permettant d'éviter des frais de réparation qui auraient dû être engagés à l'occasion des grandes réparations des locomotives en question et qui auraient été à la charge du compte d'exploitation, le montent de ces frais économiés - soit 28.900 fr par machine doit venir en déduction des dépenses imputables au compte d'établissement.

Compte tenu, d'une part, des difficultés d'approvisionnement du charbon et de la réduction considérable de la puissance du parc moteur entraînée par les prélèvements de locomotives à vapeur opérés par les autorités occupantes, et, d'autre part, de l'observation qui précède, j'approuve le projet présenté dont le montant brut s'élève à :

Was a state of the state of

(477.000 + 7.500) 10 = 4.845.000 frs

et dont le montant net imputable sur les crédits d'engagement ouverts au budget d'établissement de la S.M.C.F. s'élève à :

4.845.000 - (28.900 + 7.500) lu = 4.481.000 frs

Il est entendu que :

E.- Les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, faites suivant la circulaire ministérielle du 20 mai 1902 et la décision du 11 septembre 1939, seront les suivantes :

1°) Travaux de ler établissement de matériel roulant, somme nette (déduction faite du coût primitif des organes supprimés) évaluée en principal à 4.481.000 - 59.000 x 10 = 3.891.000 fr.

2°) Sous-compte de "matériel supprimé" :

3º) Compte d'exploitation :

a) freis de dépose et de r pose des organes supprimés ou conservés :

7.500 x 10 = 75.000 fr.

II.- La répartition entre les exercices 1942 et 1943 des dépenses imputables au compte de ler établissement devra être portée à ma connaissance après avoir été rectifiée conformément à l'observation ci-dessus dont vous surez à tenir compte dans la présentation des projets ultérieurs donnant lieu à une semblable économic de frais de réparation.

III.- La dépense à payer en 1942 et pendant les exarcices suivints devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet aux budgets de travaux de ler établissement de matériel roulant autres que les acquisitions de matériel neuf de la S.N.C.F. régulièrement approuvés pour ces exercices.

signé: CLAUDON.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président du Conseil d'Administration

> COPIE D. 2312 - 0

Paris, le 17 février 1942.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet relatif à diverses améliorations à apporter à 10 locomotives de la série 231 B 11 à 60 de la Région de l'Ouest.

Ce projet figure au programme ordinaire de modifications du matériel roulant autre que neuf de l'exercice 1942.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, nous renvoyer un exemplaire dudit projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration.

Signé : FOURNIER.